



UFETAM / CFDT 30, passage de l'Arche
92055 LA DEFENSE Cedex
tél. 01.40.81.24.00 fax : 01.40.81.24.05
courriel : cfdt.syndicat@i-carre.net
Internet : www.cfdt-ufetam.org

Déclaration CFDT au CCAS du 3 juillet 2012

La décision, au lendemain des législatives, de remanier le gouvernement par un changement de Ministre au MEDDE nous inquiète au plus haut point. Qui sont les décideurs ? Les premiers contacts avec Mme BRICQ et son Cabinet nous laissaient espérer un changement radical de dialogue social, très malmené ces dernières années, voire inexistant.

Au moment où le gouvernement affiche des restrictions budgétaires drastiques (réduction de 7% de la masse salariale annoncée pour 2013 et 2014 au MEDDE et au METL), la CFDT rappelle son attachement à une action sociale de qualité sous toutes ses formes, et à destination de tous les agents de notre Ministère.

Sa mise en œuvre exige des moyens à la hauteur des enjeux, en cette période de restructurations successives où les agents ont perdu leurs repères, où les perspectives d'avenir sont de plus en plus incertaines.

Ces changements nous inquiètent au plus haut point.

Nous constatons une augmentation constante des difficultés rencontrées par les représentants du personnel et les élus siégeant dans les instances nationales et locales. Les agents se retrouvent en difficultés financières, et c'est inadmissible.

Les taux de remboursement des frais de séjour n'ont pas été revalorisés depuis des années, alors que les tarifs augmentent sans cesse.

Nous vous demandons d'intervenir auprès de la Fonction publique pour obtenir une revalorisation de cette prise en charge.

Nous vous interpellons sur les moyens accordés aux CLAS et CRCAS pour fonctionner de façon constructive. A ce jour, les problèmes persistent.

Nous apprenons, à la veille de ce CCAS, au cours duquel devaient être abordés des points budgétaires importants (budget de l'action sociale, PBM 2012) que la DRH et son adjoint, membres titulaires du CCAS, ne seront pas présents. Ces absences renouvelées, depuis 1 an et demi pour Mme EYSSARTIER, 6 mois pour M. DAVIES, nous interrogent sur la place dédiée à l'action sociale.

Par ailleurs, les conditions d'attribution des crédits par le FIPHFP - Fond d'Insertion pour les Personnes Handicapées dans la Fonction Publique - (production des factures avant déblocage des crédits) vont entraîner des problèmes de trésorerie pour les services déjà exsangues.

D'autre part, les Assistants (es) et Conseillers (ères) Techniques de Service Social, impactés et malmenés par les réorganisations successives depuis 2006, sont pourtant restés fortement impliqués et présents sur tous les fronts sans faillir (accompagnement des agents et des services dans les réorganisations, Risques Psychosociaux, modification de nos périmètres d'intervention, prise en charge de nouveaux services...) Et pourtant, ces personnels continuent à être ignorés.

Nous exigeons que leurs conditions financières et statutaires soient réexaminées.

Pour toutes les raisons énoncées ci-dessus, nous nous associons aux autres organisations syndicales et associations de ce CCAS, et **décidons de ne pas siéger.**

Cependant dans l'intérêt des agents, nous vous demandons de mettre en application le plus rapidement possible les modifications des conditions d'attribution du prêt de décohabitation.